Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

- *322* Conservation du patrimoine

Propositions financières Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/54

Service Chef de file :
Direction des archives, du patrimoine et de la mémoire
Service(s) associé(s) :

Résumé :
La conservation et la valorisation du patrimoine est un axe fort de la politique du Département. Le présent rapport porte sur les crédits à inscrire au budget 2015.

Ce rapport propose d'inscrire au budget primitif 2015 un crédit de 4 817 310,69 €.

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PEP	Direction des Archives, du Patrimoine et de la Mémoire	2 222 910,69
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	1 571 200,00
PEP	Château du Haut Koenigsbourg	1 020 800,00
PR	Secrétariat général du Pôle Ressources	2 400,00
	TOTAL	**4 817 310,69**

Le patrimoine culturel, témoignage des savoir-faire et traditions, entre pleinement dans les stratégies des collectivités territoriales d'aménagement de leur territoire. Il convient de mieux le connaître, le conserver, le valoriser pour en faire émerger des lieux de vie, de rencontres, tout en veillant à préserver son histoire et son identité.

Le territoire bas-rhinois dispose d'une richesse patrimoniale, vecteur de développement local.

La politique de conservation et de valorisation du patrimoine menée par le Département se décline au travers de plusieurs axes et thématiques :

- L'archéologie, avec le soutien du PAIR (pôle archéologique interdépartemental rhénan) ;
- Le patrimoine écrit, avec les Archives départementales ;
- Le patrimoine castral, avec le château du Haut-Koenigsbourg et la démarche autour des veilleurs de châteaux pour la rénovation et l'entretien des ruines ;
- Le soutien au patrimoine bâti, protégé ou non au titre des monuments historiques ;
- La création de cinq CIP (centre d'interprétation du patrimoine), qui sont le reflet des savoirs-faire, traditions et histoire du département ;
- L'engagement dans le syndicat mixte du musée Lalique, les équipements muséographiques et le Parc Naturel des Vosges du Nord.

3220 – Château du Haut Koenigsbourg
Crédits proposés au BP 2015: 1 020 800€

En complément, sont inscrits pour 2015 :

- 1 490 000 € en investissement (crédits DIMG) pour 2015 ;
- 87 600 € en fonctionnement (crédits PAT, DAPM et documentation).

Depuis le transfert du château du Haut-Koenigsbourg en 2007, des travaux de rénovation ont été entrepris. Les crédits ainsi inscrits en investissement démontrent l'ambition du Conseil Général pour maintenir la bonne conservation de ce haut lieu touristique. Les crédits d'investissement permettront de poursuivre les travaux et d'assurer un niveau de maintenance constant. Au niveau du fonctionnement, les crédits proposés visent à en assurer sa promotion, son entretien et son développement touristique.

Les crédits en fonctionnement : 916 900€
La plus grande partie des crédits sont affectés au fonctionnement quotidien du château, à son entretien (y compris les bois et forêt), aux réparations diverses, aux petites maintenances de matériels. Des crédits permettent aussi d'assurer la communication autour de l'offre culturelle (visites, animations et événementiels) du château au niveau local, national et en Allemagne. Les crédits doivent aussi permettre la sauvegarde et la restauration des collections du château (décors peints, mobiliers, statuettes, poêles…) et le fonctionnement de la commission scientifique du château.

En investissement : ce sont 1 681 500€ affectés. Les priorités pour 2015 portent sur l'aménagement de la maison alsacienne qui doit accueillir une surface d'exposition, un espace d'accueil, espace de services (langerie, local poussette,…), une salle pédagogique, une nouvelle billetterie accessible aux personnes en situation de handicap, et des locaux administratifs. Il est également prévu l'amélioration de l'accueil des visiteurs par des travaux de réfection ou remplacement d'aménagements existants (éclairages, aménagements, équipements, platelages d'accès publics,…) Les opérations de gros travaux et de maintenance importante concernent :

Mise aux normes des installations techniques dont une partie est financée par l'Etat : des reprises sont nécessaires suite aux travaux de mise en conformité les installations visant à lutter contre les incendies et les risques de panique dans l'établissement ;

Aménagement des volumes de la Maison Alsacienne, de la tour du pigeonnier et du moulin : Après l'achèvement des travaux de restauration de la structure et du clos couvert de la maison alsacienne, les travaux d'aménagement des volumes ont démarré en septembre 2014 et devraient s'achever début 2016 ;

Restauration du clos-couvert de la Tour du Moulin : La restauration du clos-couvert de la Tour du moulin consiste à reprendre la couverture, la charpente, les menuiseries et les maçonneries de la tour du moulin. L'objectif de cette opération connexe à l'aménagement de la Maison Alsacienne est de livrer un espace sain, notamment en termes d'étanchéité, avant l'aménagement intérieur prévu dans l'opération précitée. Les travaux sont prévus sur une durée de 6 mois, en cohérence avec les travaux d'aménagement de la Maison Alsacienne.

Création d'une sortie provisoire en lice nord par un sentier pédestre à aménager. Ceci permettra le flux sortant des publics pour donner plus de fluidité. Cet aménagement permettra aussi de tester ce nouveau circuit avant la mise en place de la sortie aménagée incluse dans les grands travaux d'aménagement du restaurant de l'étoile.

Aménagement du bastion de l'étoile : Un appel d'offre portant sur la délégation de service public (DSP) pour les fonctions de restauration et d'activité de tourisme commercial lancé en 2014 a été infructueux. En 2015, il est nécessaire de reprendre le projet de DSP afin de la rendre compatible avec les acteurs potentiels. Sur le plan immobilier cela signifie qu'outre la reprise du clos et couvert du bastion de l'étoile et des courtines d'accès, il sera nécessaire que le Département prenne à sa charge une partie du réaménagement intérieur, notamment les lots de gros travaux d'excavation. L'année 2015 devrait permettre de définir les nouvelles limites de prestations et de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour cet aménagement intérieur, tout en poursuivant les études de conception pour la reprise du clos et couvert.

Mise aux normes du pavillon : Attenant au château, ce pavillon touristique est utilisé comme un lieu de restauration rapide et comme boutique commerciale de proximité. Appartenant à la Ville de Sélestat, géré par la concessionnaire du château et exploitant une terrasse située sur le domaine Départemental cet ouvrage devrait, dans le cadre de la future Délégation de service public évoquée ci-dessus, être mise à disposition par la Ville de Sélestat moyennant un bail emphytéotique au bénéfice du Département et intégré à la DSP. En contrepartie, le Département s'est engagé à faire les travaux et à mettre à disposition de la Ville le local actuel de la billetterie pour un point d'accueil touristique. Ce pavillon nécessite des travaux de mise aux normes et restructuration dont les premières études seront lancées en 2015. Les conventions sont en cours avec la Ville de Sélestat.

Opérations de maintenance : Dans le cadre des études et diagnostic menées par le service gestion et entretien du patrimoine immobilier, un certain nombre d'intervention urgentes ont été identifiées et priorisées. En 2015, les premières études visant à la réfection du chemin d'accès à l'entrée du château seront lancées. Par ailleurs ont été identifiées des interventions prioritaires tels que la restauration des décors peints, la restauration de la "Schnuguette", le sauvetage de la bergerie, la restauration du pont levis du grand bastion, la restauration des chemins de rondes du Haut-jardin.

3226 – Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan

Crédits proposés au BP 2015 : 930 000,00 €

L'établissement a mis en œuvre un plan drastique d'économies en 2013-2014 pour faire face à une dégradation de sa situation budgétaire et à une baisse générale de l'activité d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles) prévalant sur l'ensemble du territoire national.
Des efforts de rationalisation et de réduction des coûts de fonctionnement courants ont été opérés en 2010-2012, mais étaient demeurés insuffisants pour faire face à la baisse de l'ensemble des trois sources de recettes (dotations, redevance d'archéologie préventive et prestations de fouilles). En 2013-2014 l'établissement a pris la décision de réduire son effectif, autant dans ses missions d'intérêt général, dans les domaines culturels, que parmi ses compétences en archéologie.

Ces constats et ces choix ont conduit à diminuer l'intervention du PAIR dans les domaines culturels, éducatifs et patrimoniaux concomitamment à la baisse de sa capacité d'intervention en archéologie préventive.

Ce plan de réduction des effectifs a eu comme conséquence la non reconduction d'une vingtaine d'agents contractuels non permanents et à diminuer de 60 à 55 le plafond des emplois permanents. Parallèlement à ce plan de départ, un plan de titularisation a été mis en œuvre, répondant à la loi de dé-précarisation de l'emploi dans la fonction publique de 2012, étalé sur les exercices 2013-2014. Ce plan a permis la titularisation de 18 agents, portant l'effectif titulaire à 37 agents.

L'activité d'archéologie préventive a pu être maintenue grâce au gain de plusieurs marchés de fouilles dans un contexte pourtant atone, et les efforts de productivité ont été accrus.

L'ensemble de ces mesures ont porté leurs fruits à la fin de l'année 2014, permettant un retour à l'équilibre budgétaire en fin d'exercice. Cet équilibre demeure fragile dans un contexte de crise économique approfondie qui touche les projets d'aménagement, générateur de l'activité principale de l'établissement.

Le rapport d'activité annuel de l'établissement est disponible sous son format numérique sur le portail web de l'établissement

Les enjeux du budget 2015 :

L'année 2015 verra se poursuivre deux objectifs principaux : le maintien d'une activité d'archéologie préventive au niveau de 2014, garant de l'équilibre budgétaire, et la poursuite du programme de construction du nouveau centre archéologique.

Sur le plan de l'effectif, l'établissement fonctionnera dans la limite du plafond des emplois permanents et continuera de recourir aux emplois saisonniers pour faire face aux pics d'activité.

L'année sera marquée par la réalisation de deux chantiers de fouilles majeurs : la Porte des Romains à Strasbourg *Koenigshoffen* pour l'Eurométropole de Strasbourg et la nécropole mérovingienne d'Ensisheim pour le Département du Haut-Rhin.

Le projet du centre d'archéologie, qui abritera les services du PAIR et le Centre de Conservation et d'Etudes des collections archéologiques pour l'Alsace (CCE), a entamé sa phase de construction en décembre 2014 et se poursuivra jusqu'en mai 2016. Le projet se monte à 10.5 M€ net. La Région Alsace a approuvé le 12 février 2015 une participation à hauteur de 833 000 €, qui s'ajoute aux 4 M € alloués par le Ministère de la Culture, partenaire du CCE. Le solde de l'opération, 5.7 M €, est financé par des emprunts souscrits par le PAIR, maître d'ouvrage, et garantis par les Départements.

Enfin, outre le fonctionnement des missions de service public partagées avec le Département du Haut-Rhin, le PAIR poursuivra en 2015, pour le compte spécifique du Département du Bas-Rhin, des actions portant sur des collections et des sites archéologiques dont le Conseil Départemental est propriétaire. 30 000€ sont inscrits sur ces missions spécifiques :

- Pour l'essentiel, l'étude scientifique, la fouille, la protection et la valorisation du gisement paléolithique départemental de Mutzig – *Rain* : campagne annuelle de fouille programmée en partenariat avec la DRAC Alsace et avec les universités de Strasbourg, Bâle, Paris, Lille, Köln et Tübingen. Un partenariat éducatif privilégié avec le collège Louis Arbogast de Mutzig a été engagé en 2013-2014 et se décline sur un objectif pluriannuel, permettant une forte sensibilisation des collégiens du territoire concerné. L'approche éducative et pédagogique favorise une combinaison pluridisciplinaire originale mêlant histoire et sciences et vie de la terre ;
- le site archéologique départemental gallo-romain de Mackwiller : développement des liens avec le CIP de Dehlingen ;
- le dépôt monétaire de Preuschdorf : publication des résultats des études et projet de valorisation en partenariat avec le Cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord, faisant l'objet d'un numéro spécial de la revue *L'Outre Forêt*.

La dotation annuelle de fonctionnement contribue au financement des missions de service public de l'établissement : conseil aux collectivités, inventaire du patrimoine archéologique, conservation et restauration des collections, recherche et communication scientifique, politique culturelle et éducative auprès des publics, édition et valorisation du patrimoine.
La dotation annuelle participe également du financement du loyer des locaux actuels et, à compter de 2016, financera les annuités de remboursement d'emprunts du nouveau centre.

La contribution du Département pour l'année 2015 est proposée pour un montant de 900.000 € pour l'exercice des missions de service public (600.000 € pour le Haut-Rhin, dans le cadre de la répartition statutaire 60/40) et 30 000 € pour les sites et collections propres au Bas-Rhin, soit 930 000 €.

***3221* – Protection, valorisation du patrimoine protégé**
Crédits proposés au BP 2015 : 117 493,50 €

La politique castrale, et notamment l'entretien et la restauration des ruines, trouve, entre autres, sa traduction dans l'inscription de 20 000 € de crédits de fonctionnement. Ces crédits doivent permettre aux associations entretenant les ruines de châteaux forts d'acquérir des protections de sécurité et du petit matériel. L'entretien de ces ruines, généralement protégées au titre des Monuments historiques, évite de lourds travaux de restauration ultérieurs, et permet également le développement du tourisme castral et l'utilisation sans risque des chemins de randonnée.

***3222* – Protection, valorisation du patrimoine non protégé**
Crédits proposés au BP 2015 : 127 167,19 €

Les crédits proposés permettront notamment au Département de participer au financement des structures avec lesquelles une convention de partenariat a été signée. La Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace recevra ainsi une aide de 12 000,00 €, à parité avec l'aide haut-rhinoise. Une enveloppe de 10 000 € est également prévue pour le soutien aux publications exceptionnelles des sociétés d'histoire.

Le Département participera également au financement de la mission d'Inventaire général du patrimoine portée par le Service régional de l'Inventaire à hauteur de 60 000 €.

***3223* – Équipements culturels et muséographie**
Crédits proposés au BP 2015 : 753 000,00 €

Les crédits proposés en fonctionnement doivent permettre au Département de poursuivre son soutien au fonctionnement de diverses entités : le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), les Centres d'interprétation du Patrimoine (CIP), et le syndicat mixte du Musée Lalique.

La convention d'objectifs entre le PNRVN, les régions Lorraine et Alsace, et les Départements de la Moselle et du Bas-Rhin s'articule désormais entre la mission d'accompagnement qualifié des musées de la conservation mutualisée, recentrée sur les musées « de collections » volontaires, la plupart étant labellisés « Musée de France », et la mission de médiation, de promotion et de mise en réseau pour l'ensemble des sites et acteurs du territoire du Parc (soit une quarantaine de sites). Afin d'accroître la visibilité du soutien départemental, la subvention (75 000 € en 2015) est fléchée de manière équitable sur ces deux missions (50/50), et à l'intérieur de chacune des missions, sur les postes et sur des actions spécifiques qui répondent aux priorités du Département.

Le dispositif d'aide au fonctionnement des 5 CIP existants (108 000 €) : après l'ouverture en 2014 de celui de Dehlingen, 2015 sera marquée par la réouverture de la Maison rurale de l'Outre-forêt, actuellement en travaux, ainsi que par l'ouverture du CIP de Marmoutier. Les 5 CIP seront donc en fonction. Cela nécessitera la mise en place de conventions d'objectifs pour faire de ces équipements de vrais lieux d'accueil, de rencontres qui répondent à l'ambition initiale de pôle d'excellence tel que souhaité par le Conseil Départemental, en complémentarité des uns avec les autres, chaque CIP disposant d'une thématique. Par ailleurs, la mise en réseau de ces CIP est indispensable. L'identité visuelle a été travaillée.

Les statuts du musée Lalique prévoient que la Région et le Département prennent en charge, à parts égales, le budget de fonctionnement du musée Lalique, les contributions statutaires de la commune de Wingen-sur-Moder et de la Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre étant respectivement de 10.500 € et 24.500 € annuels. La participation du Département au financement du fonctionnement du musée Lalique

devrait s'élever à 570 000 € en 2015. Par ailleurs le Département poursuit son soutien au développement du musée Lalique, à travers le financement de ses expositions annuelles.

3225 – Archives départementales

Crédits proposés au BP 2015 : 291 250 € (dont 6 000 € de crédits gérés par la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux)

Le bâtiment des Archives rue Dollinger est maintenant pleinement opérationnel et doté d'une signalétique de façade adaptée à la qualité du bâtiment. Quelques crédits sont encore nécessaires pour solder les travaux de correction des installations climatiques et les travaux de mise en place de la signalétique.

Engagées dans le développement d'une action culturelle "dans et hors les murs", les Archives départementales mettent l'accent sur une scénographie soignée et grand public pour leur prochaine exposition bisannuelle (30 000 €) et poursuivent la mise en œuvre d'animations et de lectures d'archives dans les territoires (15 000 €), autour de la musique, qui est un élément fédérateur des actions culturelles du Conseil Départemental en 2015, et de la Première Guerre mondiale. Cette politique culturelle s'appuie également sur des conférences, l'animation d'ateliers, la transcription et la traduction de documents (5 000 €).

Par ailleurs, la collecte d'archives, qui a repris de manière importante depuis la réouverture des Archives départementales, le reconditionnement définitif des fonds et collections, notamment des documents figurés, ainsi que la mise en œuvre du plan de sauvegarde, entraînent des besoins en boîtes d'archives (20 000 €), en reliure d'ouvrages (20 000 €), en fournitures et petits équipements (15 000 €).

La poursuite de l'enrichissement des collections passe par l'acquisition d'archives privées à forte valeur ajoutée (20 000 €).

Le programme de numérisation de documents les plus consultés se poursuit (50 000 €), et sera essentiellement consacré au traitement de registres de délibérations départementaux et communaux, et à la poursuite de la numérisation de l'état civil. Des transferts d'archives audiovisuelles sur supports obsolètes ainsi que la numérisation de collections d'archives privées sur la Grande Guerre (8 000 €) sont également prévus.

Le programme de restauration (70 000 €) permettra quant à lui de poursuivre le traitement de registres du fonds de l'Enregistrement, et de commencer la restauration de chartes antérieures à 1250.

Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
3220	Château du Haut-Koenigsbourg	2 598 400,00
3226	Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan	930 000,00
3223	Equipements culturels et muséographie	753 000,00
3225	Archives	291 250,00
3222	Protection, valorisation du patrimoine non protégé	127 167,19
3221	Protection, valorisation du patrimoine protégé	117 493,50
	TOTAL	**4 817 310,69**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2015.

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,

Frédéric BIERRY